

VALIDATION DU BURKINA FASO

Réponses aux observations adressées à la société civile

Progrès réalisés depuis la Validation

(...) Un examen des procès-verbaux des réunions tenues en 2018 et 2019 par le Groupe multipartite confirme que ce dernier s'est réuni régulièrement depuis la première Validation (10 réunions au total, dont la moitié en 2018 et le reste en 2019). Certains éléments indiquent que le Groupe multipartite a respecté ses échéances de déclarations ITIE. Plusieurs des parties prenantes consultées se sont dites inquiètes concernant l'absence de progrès dans l'examen et l'approbation par le gouvernement du décret portant codification du statut juridique de l'ITIE Burkina Faso.

Observation

«Il a été expliqué que cette situation découlait du changement de gouvernement survenu en janvier 2019 et de la focalisation du gouvernement sur les interventions face à une crise de sécurité majeure dans le pays ».

Réponse

Ce passage ne traduit pas la vérité. Le changement de gouvernement et la situation sécuritaire ne sont pas la cause du fait que le processus de restructuration du secrétariat permanent de l'ITIE n'ait pas encore abouti.

La raison fondamentale est que le Conseil de Cabinet au niveau du Premier Ministre ne s'est pas encore tenu.

Observation

Nomination des représentants du gouvernement

- Gouvernements locaux :
- Association des Régions des gouvernements locaux
- Associations des municipalités et des Régions.

Réponse

Un mélange et des confusions totales. Il faut inscrire l'appellation ou les appellations exactes pour notre pays. (au SP ITIE).

En outre, il faut utiliser le terme désignation au lieu de nomination. C'est valable pour tous les collèges de l'ITIE.

Observation

Nomination de la société civile (désignation)

- (CGD) = Centre **pour** la Gouvernance démocratique et non Centre **de** Gouvernance démocratique.
- ABSM ne fait pas partie du Groupe multipartite pour le moment. Il faut donc la supprimer dans le rapport. ABSM est sur la liste si le processus de restructuration aboutit.

Observation

Le code de conduite stipule qu'il s'applique aux organisations de la société civile qui sont actuellement représentées au Groupe multipartite, sans désigner explicitement ces organisations.

Réponse

C'est une contradiction, dans la mesure où les organisations sont citées dans le rapport avec ABSM qui doit être supprimée. Ces organisations ont donc été explicitement désignées.

Observation

Le processus d'élaboration de ce code de conduite n'étant pas documenté publiquement.

Réponse

Le mot "publication" prête à confusion dans la compréhension dans la mesure où ça n'a pas été fait clandestinement non plus. Que veut-on dire par "publiquement" ?

Observation

(...) il n'est pas possible de confirmer si les organisations de la société civile qui ne siègent pas au Groupe multipartite ont eu la possibilité de formuler des commentaires ou de participer à ce processus.

Réponse

Le code de conduite a été élaboré par un groupe restreint composé de membres de la société civile au GMP et de non membres au GMP. Il a été par la suite présenté à une assemblée générale tenue le 4 juillet 2019 à Ouagadougou au siège de l'ONG ORCADE. Cette Assemblée générale a réuni toutes les organisations membres de la Coalitions Publiez ce que vous payez du Burkina Faso. Le code a été discuté, amendé et adopté par l'Assemblée générale.

Toutes ces organisations de la coalition Publiez ce que vous payez ne siègent pas au comité de pilotage de l'ITIE, ce qui rendrait le comité très pléthorique. Le secrétariat international n'a pas demandé de fournir un document quelconque sur l'Assemblée générale.

Observation

(...) Suite à l'adoption du code de conduite et à l'appel à candidatures, les mêmes représentants d'OSC ont été **nommés** pour siéger au Groupe multipartite.

Réponse

A l'Assemblée générale d'adoption du code de conduite, la question de désignation des représentants pour siéger au comité de pilotage et l'alternance, a été largement discutée. Tous les participants, ont de façon unanime, décidé de reconduire les membres qui siègent déjà au comité de pilotage. Ils ont aussi, de façon unanime, désigné trois autres organisations pour compléter aux sept qui y siègent déjà, pour tenir compte des nouveaux textes de la restructuration engagée.

S'agissant de l'alternance, l'Assemblée générale a décidé que les membres qui siègent ou qui siégeront au comité de pilotage seront remplacés à partir des nouvelles dispositions du code de conduite et par vague afin de conserver dans le comité de pilotage, de façon continue, des personnes de ressources, de la mémoire et une bonne préparation de la relève de la société civile au niveau du GMP. Mais le processus de restructuration n'ayant pas encore abouti, la validation s'est basée sur les anciens textes et l'ancien mode de fonctionnement. D'où le maintien des anciens membres au GMP et conformément à la décision de l'Assemblée générale.

Le rapport de Validation a fait des confusions entre les anciens textes, l'ancien mode de fonctionnement et le processus de restructuration qui n'a pas encore abouti.

Observation

Société civile

(...) Les parties prenantes de la société civile consultées préalablement à la Validation ont confirmé qu'elles utilisaient un groupe WhatsApp pour consulter les OSC sur les principaux documents et les décisions clés du Groupe multipartite. Toutefois, rien n'indique que les représentants de la société civile siégeant au Groupe multipartite ont mené des consultations plus étendues auprès de leur collègue dans le cadre de la préparation des principaux documents de l'ITIE tels que le rapport annuel d'avancement, le plan de travail ou le Rapport ITIE.

Réponse

Les échanges menés entre les membres de la société civile au GMP n'ont pas permis de savoir d'où vient cette information. Les membres de la société civile siégeant au comité de pilotage n'utilisent pas WhatsApp pour faire des consultations sur les documents sur l'ITIE. Ils demandent par conséquent de supprimer ces passages qui ne traduisent pas la réalité des faits.

Observation

Évaluation du Secrétariat

(...) Peu avant le début de la Validation, les entreprises et les organisations de la société civile ont adopté des procédures publiques afférentes à la nomination de leurs représentants au Groupe multipartite. Bien que le nouveau décret relatif à l'ITIE soit encore en attente au début de la Validation, le Groupe multipartite a adopté des TdR dans le cadre de son règlement intérieur qui respectent tous les aspects de l'Exigence 1.4.b.

Cependant, rien n'indique que le code de conduite de la société civile a découlé d'un processus ouvert, transparent et inclusif.

Réponse

Le Burkina Faso compte plus de 80 000 organisations de la société civile. Chaque organisation œuvre dans un domaine qu'elle a librement choisi. Quel que soit la volonté d'être inclusif, on ne peut pas regrouper toutes ces organisations.

Par contre, le processus d'élaboration et d'adoption du code de conduite a touché toutes les organisations qui s'intéressent au secteur extractif à travers la coalition Publiez ce que vous payez. En plus, le Conseil national des organisations de la société civile du Burkina Faso est dans la coalition Publiez ce que vous payez.

Ce conseil est la plus grande organisation de la société civile qui regroupe en son sein plus de 100 grands réseaux d'organisations de la société civile, chaque réseau ayant aussi de nombreux membres à la base. Le Conseil national est l'interface officiel entre l'Etat et les organisations de la société civile. Il organise chaque année, en collaboration avec le Ministère en charge des libertés publiques, une rencontre de concertation et de dialogue entre le Président du Faso (Président de la République) et la société civile sur toutes les questions d'intérêt national.

Mais dans le souci d'œuvrer progressivement à avoir une synergie d'action avec les autres organisations de la société civile qui sont dans d'autres secteurs de développement, le code de conduite a prévu la disposition suivante : « Le présent code de conduite est vulgarisé auprès des organisations de la société civile du Burkina Faso. » (Article 21)

Les organisations qui ont participé à l'Assemblée générale constituent donc des organisations représentatives de la société civile œuvrant dans divers domaines de développement.

La consultation a donc été bel et bien inclusive dans le processus d'adoption du code de conduite.

Observation

Conformément à l'Exigence 1.4, le Burkina Faso devra s'assurer que les procédures de nomination et de remplacement des représentants siégeant au Groupe multipartite de l'ITIE soient publiques et effectivement mises en œuvre de manière équitable, ouverte et transparente.

Réponse

Dans les nouveaux textes élaborés dans le cadre de la restructuration, ces questions ont déjà été réglé. Mais comme ces textes ne sont pas encore en application du fait que le processus n'a pas encore abouti, ils n'ont pas servi pour la Validation. Il faut donc recommander que le processus aboutisse pour mettre en application les innovations qui renforcent la gouvernance au niveau du GMP.

Observation

Le Burkina Faso est encouragé à veiller à ce que des activités efficaces de sensibilisation soient menées auprès des groupes de la société civile et des entreprises, notamment par divers moyens de communication (par exemple, dans les médias, en ligne, par courrier, etc.), afin d'informer les parties prenantes de l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE et du rôle central que jouent les entreprises et la société civile.

Réponse

La société civile est déjà consciente de son rôle et c'est pourquoi en dehors des plans de travail du GMP, elle mène des actions en dehors du GMP sur la gouvernance du secteur minier et sur l'ITIE. A titre illustratif, des actions sont en train d'être élaborées pour vulgariser la Norme ITIE sortie de la conférence de Paris en juin 2019 et mettre en avant les nouvelles exigences sur le genre. Un atelier de formation a été déjà organisé en juillet 2019 au profit du GMP, des organisations siégeant au GMP ce celles qui ne siègent pas au GMP, aux médias et aux organisations de femmes.

L'action de la société civile est aussi fonction des financements dont elles disposent qu'elle cherche elle-même auprès de partenaires.

Conclusion

La société civile salue les observations qui ont été faites à son égard dans le rapport la Validation, mais relève que certaines observations sont du fait de la confusion entre le processus sur la restructuration et les anciens textes à base desquels elle fonctionnait.